

## **CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2016**

Le mardi 29 novembre 2016, à 19h15, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en salle du conseil sur convocation en date du 21 novembre 2016. Le jour de cette séance, 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

#### Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Vincent BALADI  
M. Grégoire GAUGER  
M. Pierre LELLOUCHE  
Mme Catherine LECUYER  
Mme Eve DESBONNETS  
M. Charles BEIGBEDER  
Mme Corine BARLIS  
M. François LEBEL  
Mme Erika DUVERGER

#### Membres excusés :

Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir à Mme Eve DESBONNETS)  
Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Vincent BALADI)

#### Absent non excusé :

M. Marc PACHECO

## **Ordre du jour de séance**

### **08 2016 21**

Désignation du secrétaire de séance

### **08 2016 22**

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2016

### **2016 DFPE 257**

Soutien à la fonction parentale – Groupes de parole et d'échanges autour des préoccupations des parents – Subventions de 29.000 euros et conventions avec deux associations (8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>)

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur**

### **2016 DPE 62**

Mise à disposition de crédits d'investissement en vue de permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur**

### **2016 DU 167**

Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2015

**M. Grégoire GAUGER rapporteur**

### **2016 DU 222**

ZAC BEAUJON - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics modifiés - Avenant au traité de concession d'aménagement

**M. Grégoire GAUGER rapporteur**

### **2016 DLH 167**

Location de l'immeuble 12, rue de Monceau – Conclusion d'un protocole avec ELOGIE

**M. Vincent BALADI rapporteur**

### **2016 DLH 335**

Réalisation 12 rue Monceau d'un programme de 22 logements sociaux (11 PLA-I et 11 PLUS) par Elogie

**M. Vincent BALADI rapporteur**

### **2016 DLH 193**

Location des immeubles 25 et 27, rue de Constantinople à ELOGIE -Bail emphytéotique

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur**

### **2016 DLH 281**

Réalisation 17 bis rue d'Amsterdam d'un programme de création d'une pension de famille de 18 logements PLA-I par ICF Habitat La Sablière

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur**

### **2016 DLH 339**

Réalisation Zac Beaujon Lot 7 d'un programme de 23 logements sociaux (11 PLA-I et 12 PLUS) par Élogie

**M. Vincent BALADI rapporteur**

### **2016 DLH 413**

Réalisation 27, rue d'Anjou (8<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur**

**2016 DLH 427**

Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur**

**2016 DAC 302**

Subvention de 50.000 euros et convention avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8<sup>e</sup>)

**Mme Erika DUVERGER rapporteur**

**2016 DAC 727**

Subvention de 187.000 euros d'équipement et avenant à convention avec l'association le Théâtre de la Ville

**Mme Erika DUVERGER rapporteur**

**2016 DAC 741**

Attribution d'une aide en nature de 2.580.000 euros dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public consentie à la SARL Théâtre du Rond-Point

**Mme Erika DUVERGER rapporteur**

**2016 DAE 398**

Subvention de 20.700 euros et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8<sup>e</sup>)

**M. Vincent BALADI rapporteur**

**2016 DICOM 24**

Fixation d'un tarif de redevance pour l'installation sur le domaine public municipal de la base logistique du Saut Hermès aux abords immédiats du Grand Palais.

**M. Vincent BALADI rapporteur**

**2016 DFPE 259**

Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris

**M. Vincent BALADI rapporteur**

**VMA8 2016 07** Vœu déposé par Madame LECUYER relatif aux lavatoires de la place de la Madeleine

**VMA8 2016 08** Vœu déposé par Madame LECUYER relatif aux travaux de l'école Florence

**VMA8 2016 09** Vœu déposé par Madame BARLIS, relatif au Contrat de Prévention et de Sécurité du 8<sup>e</sup> arrondissement

**Communication** du Comité des Fêtes et de Solidarité

**VMA8 2016 10** Vœu déposé par Monsieur LELLOUCHE, relatif à l'installation d'une crèche de Noël par la Mairie de Paris, à titre temporaire, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville pour les fêtes de fin d'année 2016

**Communication** sur les investissements localisés (budget primitif 2017)

**1° /** Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Mesdames et messieurs, bonsoir. La séance est ouverte à 19h00.

**2° / 08 2016 21 - Désignation du secrétaire de séance**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Je désigne le secrétaire de séance qui est toujours le benjamin. M. Grégoire GAUGER, êtes-vous toujours d'accord ?

**M. Grégoire GAUGER** : Avec plaisir.

**A L'UNANIMITE des présents, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement nomme M. Grégoire GAUGER secrétaire de séance.**

**3° / 08 2016 22 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2016**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE** : Avez-vous des observations ?

**Mme DESBONNETS** : En page 6, il est noté, dans la retranscription, que nous avons transmis nos questions au Comité des fêtes. Or, je disais que Mme le Maire avait indiqué, lors du 15 septembre 2015, qu'elle transmettrait nos questions au Comité des fêtes.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est noté. Merci.

**Mme BARLIS** : En page 4, j'aimerais qu'il soit noté que j'ai voté contre le procès-verbal, comme je l'avais expliqué mais sans que cela soit repris. J'aimerais que cela soit noté après l'intervention de Mme BOYER CHAMMARD qui dit ne pas être d'accord avec la manière dont son vote a été retranscrit. C'est la raison pour laquelle j'avais voté contre ce procès-verbal. Si une élue considère que le procès-verbal ne va pas dans le sens de son vote, cela pose, selon moi, clairement problème. Je voudrais que les raisons pour lesquelles je vote contre soient précisément expliquées.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. Avez-vous d'autres observations ?

**Mme BARLIS** : Oui. J'ai plusieurs remarques. En page 6, il est noté, dans la quatrième ligne de mon intervention, « le concert Cail ». C'est « les concerts Cail ». A la page 14, je suis assez surprise que la question que j'ai posée ne soit pas intégralement reprise, contrairement à d'habitude. Ce serait mieux si elle pouvait l'être. En page 17, il faudrait changer l'une de mes remarques. Ce n'est pas « dans les cantines » mais « dans la cuisine centrale » de la nouvelle école Beaujon. Il s'agit d'une erreur. En page 18, il est écrit « c'est ma conception de la démocratie ». C'est contraire à ce que j'avais dit. Il faut inscrire : « ce n'est pas ma conception de la démocratie participative ».

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. C'est noté. Je mets aux voix. Qui est pour ?

**Le compte rendu de la séance du 2 novembre 2016 est ADOPTE A L'UNANIMITE des membres présents**

*Nombre de votants : 12*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. BEIGBEDER, Mme BARLIS, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD, Mme LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE)*

*Mme DUVERGER et M.LEBEL qui ne prennent pas part au vote*

**4°/ 2016 DFPE 257 - Soutien à la fonction parentale – Groupes de parole et d'échanges autour des préoccupations des parents – Subventions de 29.000 euros et conventions avec deux associations (8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** Une consultation a été menée par la Ville auprès de plus de 2 000 familles parisiennes pour identifier leurs attentes et leurs propositions dans l'exercice de leur parentalité. Il ressort de cette concertation que l'un des principaux souhaits des parents serait de pouvoir disposer d'espaces informels d'échanges, de conseil et de services entre parents.

Pour répondre à cette attente, la Ville de Paris a lancé un appel à projets destiné à faire émerger de nouveaux projets associatifs construits pour et par les parents. Dans ce cadre, deux projets avaient été retenus et présentés au Conseil de Paris de septembre 2016.

En complément de ces deux projets, il est proposé de soutenir également les deux dispositifs suivants :

- le projet porté par l'association « Tout autre chose » intitulé « des clés pour réussir » ;
- le projet porté par l'association « 13 pour tous » (centre social 13e) « club parents en scène – théâtre-forum et sorties en famille ».

Il est proposé d'attribuer à ces deux associations, au titre de l'exercice 2016, une subvention d'un montant global de 29 000 € selon la répartition suivante :

- Association « Tout autre chose » : 13 500 € ;
- Association « 13 pour tous » : 15 500 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer. Des observations ?

**Mme DESBONNETS :** Pour l'association « Tout autre chose » dont le siège social est dans le 9e, je me suis rapprochée des élus de l'arrondissement pour savoir ce qu'il en était réellement de cette association. Ils m'ont indiqué être très satisfaits de cette association. Ils considèrent qu'elle joue un rôle important. C'est une association sérieuse qui apporte un véritable soutien scolaire, une aide aux personnes âgées et des groupes de parole. Nous pouvons nous interroger sur son incidence dans le 8e arrondissement. Serons-nous vraiment aidés par cette association ? Nous ne savons pas.

Il faut rappeler que cette association avait un problème de local puisqu'elle dispose d'un local rue Milton et d'une extension rue Rodier. Avec ces deux locaux, ils ne s'en sortent pas financièrement. La ville de Paris, via la RIVP, s'était engagée à leur trouver des locaux. Or, ils ont toujours un problème de locaux. Nous pouvons regretter que la ville de Paris fasse des promesses qu'elle ne peut tenir. Il faut au moins qu'elle les aide à trouver un local puisqu'ils accueillent énormément de public.

Un autre point positif concernant cette association réside dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un pur assistanat. Ils forment les parents à aider d'autres parents. Je suis favorable à cette association.

Je regrette, en revanche, que nous ne disposions d'aucun élément d'informations dans ce dossier concernant la deuxième association. Je regrette que deux associations soient mises à la délibération dont, pour l'une d'entre elles, nous n'avons aucun élément. Je voterai simplement pour la première association.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous ne pouvez pas voter séparément.

**Mme DESBONNETS :** Non. Je vote pour la délibération.

**Mme d'HAUTESERRE :** Parfait. Mme BARLIS.

**Mme BURLIS :** Je suis favorable. Nous savons à quel point l'aide parentale est primordiale. Pour des raisons diverses et familiales, certains parents ont parfois besoin d'être soutenus de façon à limiter les problèmes au sein de la famille. Même si, sur le principe, je voterai volontiers pour cette délibération, j'ai quand même quelques questions. Dans tous les documents transmis, nous ne voyons pas ce qui va être fait sur notre arrondissement, ni par quelle association. Avez-vous plus d'éléments à nous communiquer là-dessus, étant donné que cette délibération est inscrite à l'ordre du jour de notre conseil ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous n'avons actuellement aucun élément. Cela a été présenté par Dominique VERSINI. Mais je peux lui demander si elle dispose d'autres informations concernant l'association du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme BURLIS :** Oui. Concrètement, qu'est-ce qu'ils proposent de faire pour les familles du 8e ? Pour le moment, nous ne le savons pas.

**Mme d'HAUTESERRE :** Parfait. Mme LECUYER.

**Mme LECUYER :** Je vais aller dans le même sens que mes deux collègues. Je regrette que nous n'ayons pas de dossier sur la deuxième association. Il s'agit quand même d'une subvention de 15 500 €. Il est dommage que nous ayons les deux subventions à voter dans le même projet de délibération.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (12 voix) dont les pouvoirs Mme BOYER CHAMMARD à Mme DESBONNETS et de Mme REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BURLIS*

**5°/ 2016 DPE 62 - Mise à disposition de crédits d'investissement en vue de permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** La Maire de Paris a fait part de sa volonté de renforcer les moyens d'intervention des maires d'arrondissement dans le champ de la propreté en leur allouant une enveloppe budgétaire d'investissement pour acquérir du matériel de propreté adapté aux interventions de proximité.

Elle propose d'y consacrer 500 000 € par an répartis entre les arrondissements en fonction de critères tels que la surface des espaces publics à entretenir, la densité de population présente sur les territoires, l'existence de quartiers en politique de la Ville, la fréquentation touristique, les manifestations à caractère festif ou sportif.

A ce stade, et après bien évidemment des contacts avec les services locaux de la division des 7e et 8e arrondissements, je ne suis pas en mesure de vous dire exactement quel sera le budget dont nous pourrions disposer ni quel est le catalogue des matériels de propreté proposé à l'exception de l'acquisition de matériel de ramassage de feuilles, bien utile pour notre arrondissement.

Des premiers éléments que j'ai eu, le crédit global devrait être conservé à la DPE, laquelle passerait les commandes pour le compte des mairies d'arrondissement. A charge pour les mairies d'arrondissement d'établir leurs besoins avec les divisions dans le cadre du co-pilotage de la Propreté.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**Mme BURLIS :** Je voterai pour cette délibération puisqu'elle permet de décentraliser les décisions et aux maires d'arrondissement de disposer d'un peu plus de latitude. Je profite de cette délibération pour demander à nouveau que notre Assemblée et les services de la Propreté de la circonscription travaillent sur un plan Propreté qui définirait collectivement, et avec les conseils de quartiers également, les priorités qui sont celles de notre arrondissement. C'est une chose que je demande depuis le début du mandat et sur laquelle je n'ai pas encore été entendue. Mais je ne désespère pas et j'en profite pour réitérer ma demande.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous avez raison.

**M. LELLOUCHE :** Mme le Maire, comme le dit Mme BURLIS, cela permet de déconcentrer un peu. Mais 500 000 € pour 20 arrondissements, cela fera, au mieux, 25 000 € pour le 8e arrondissement. Nous sommes très loin de ce qu'il faudrait pour assurer un minimum de contrôle sur la politique Propreté dans l'arrondissement. Je soulève ce point parce que Mme HIDALGO a souhaité modifier le statut de la capitale. Sous la pression de Mme HIDALGO, le gouvernement a présenté un texte, qui viendra devant l'Assemblée nationale la semaine prochaine, concernant le statut de Paris. La version du gouvernement et de Mme HIDALGO vise, non pas à décentraliser, mais, au contraire, à concentrer les pouvoirs de la Mairie centrale. Cela explique cette somme dérisoire pour la propreté. Cela a, d'ailleurs, été battu en brèche lors de la première lecture au Sénat puisque nos collègues sénateurs ont, au contraire, appuyé les pouvoirs déconcentrés importants aux maires d'arrondissement sur les questions de proximité et, notamment, de propreté. Malheureusement, je crains que, devant l'Assemblée nationale, l'ensemble des rapporteurs socialistes nommés pour l'examen de ce texte ne reviennent pas sur le texte du Sénat. Donc, nous reviendrons vers une formule de reconcentration qui est extrêmement dommageable. Beaucoup de nos concitoyens attendent un certain nombre de services dont fait partie la propreté. Il est toujours très difficile pour le Maire d'arrondissement de dire : *« je ne peux pas grand-chose parce que la décision ne m'appartient pas »*.

L'intérêt de l'exercice démocratique et d'une meilleure transparence des responsabilités vis-à-vis de nos administrés, c'est que la répartition soit claire. Là, on se moque du monde. Vous me permettez de penser qu'avec une enveloppe pareille, comparativement à d'autres programmes dispendieux de la ville, on est en train de parler de cacahuètes sur un sujet fondamental pour les Parisiens qui est celui de la propreté. Je ne peux pas voter cette délibération favorablement. Je m'abstiens.

**Mme d'HAUTESERRE :** Mme BURLIS.

**Mme BURLIS :** Par rapport à ce que vient de dire Pierre LELLOUCHE, on ne se « moque pas du monde ». En plus des moyens déjà alloués, cela permet d'accueillir localement des matériels nécessaires et spécifiques en plus grand nombre. Des arrondissements tels que le 16<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, qui compte plus d'espaces verts que d'autres arrondissements plus « minéraux », ont peut-être des besoins particuliers. Donner la possibilité de décider va, selon moi, dans le bon sens. Par rapport à la lutte pour la propreté, je vous rappelle que des brigades anti-incivilités sont actuellement en train de se mettre en place. C'est quand même quelque chose qui va dans le sens de l'amélioration de la propreté.

**M. LELLOUCHE :** Sauf que ce ne sera pas sous le contrôle du Maire d'arrondissement.

**Mme BURLIS :** Si. Justement, les maires d'arrondissement vont avoir beaucoup plus leur mot à dire sur cette nouvelle brigade.

**Mme d'HAUTESERRE :** Mme DESBONNETS.

**Mme DESBONNETS :** Si cette mesure semble aller dans le bon sens à la première lecture, je déplore toutefois son manque d'ambition. Les montants de crédits d'investissement mis à disposition par arrondissement sont trop faibles au regard du prix du matériel. Une aspiratrice coûte entre 15 000 et 20 000 €. Je souhaite rappeler à la Mairie de Paris que nous satisfaisons tous les critères objectifs tels que le tourisme ou les manifestations culturelles, sans oublier que nous sommes dans un quartier de

la ville de Paris. Cela justifie le fait que notre arrondissement bénéficie de la tranche la plus haute des crédits d'investissement alloués. Je ne doute pas que, Mme le Maire, vous saurez défendre notre arrondissement sur le plan Propreté. Au dernier conseil, vous nous aviez fait une communication allant en ce sens. Toutefois, je regrette que la Maire de Paris n'aille pas plus loin dans son transfert de compétence au niveau de la propreté aux maires d'arrondissement, notamment en leur donnant un pouvoir de direction. Seul le Maire d'arrondissement devrait pouvoir organiser le nettoyage des rues de son arrondissement en tenant compte des spécificités de terrain. En l'espèce, nous avons l'impression que la ville de Paris veut transmettre aux arrondissements certaines responsabilités en matière de propreté sans pour autant leur donner les moyens de les assumer. Tout se passe comme si Mme HIDALGO cherchait à se défaire sur les arrondissements de sa responsabilité dans la saleté des rues de Paris que nous ne pouvons que constater. C'est la raison pour laquelle je voterai contre.

**Mme d'HAUTESERRE** : M. LEBEL.

**M. LEBEL** : Ce que je souhaitais dire rejoint, sans aucune concertation, ce que vient d'exprimer Mme DESBONNETS. Effectivement, ceci ressemble au procédé habituel consistant à nous donner trois francs six sous, en l'occurrence 25 000 €, alors que le budget de la propreté de Paris s'élève à plusieurs millions d'€. Moyennant cette aumône, on va nous dire ensuite que la propreté relève de la responsabilité du Maire d'arrondissement. Ce procédé a déjà été utilisé dans le passé. C'est 25 000 € au mieux parce qu'on ne tiendra certainement pas compte, comme d'habitude, des dizaines de millions de visiteurs qui passent sur les Champs-Élysées tous les ans et qui, comme les autres, peuvent salir le sol. On ne tiendra pas compte des manifestations nombreuses et variées. J'ose à peine parler du marché de Noël qui se signale, cette année, par une expansion particulièrement notable. Tout ceci pour dire que ces 25 000 € sont véritablement un faux nez. J'espère, Mme le Maire, qu'avec cette somme, vous pourrez remplacer au moins 200 à 300 balais en plastique de nos chers employés de la propreté de Paris. Je ne vois pas vraiment ce que l'on peut acheter d'autre avec 25 000 € si ce n'est, peut-être, une machine à aspirer les caniveaux. Pour un arrondissement comme le 8e, c'est vraiment une goutte d'eau dans la mer.

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous savez que sur les Champs-Élysées, nous avons une société privée en contrat avec la ville. C'est le seul arrondissement qui bénéficie de ce service.

**M. LEBEL** : Avant, elle était présente toute la journée. Maintenant, elle n'est là que le matin.

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous avons, en plus, une brigade spécifique qui se déplace quand elle est mandatée. Je pense que c'est le seul service dont dispose exclusivement le 8e arrondissement par rapport aux autres. Comme je suis une élue pragmatique, je prends ce qu'on me donne. Je vais voter pour, même s'il ne s'agit que de 25 000 €, mais si cela permet au service de renouveler le matériel de balayage, je prends. Je ne vois pas comment je pourrais justifier auprès des habitants et des riverains, le fait de ne pas avoir voté favorablement la délibération, à partir du moment où je suis souvent interpellée sur la saleté des rues. Certes, le budget n'est pas conséquent mais au moins, je peux prouver que nous sommes à l'écoute de nos administrés. J'appelle à voter pour cette délibération que je mets aux voix.

**A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 12*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme LECUYER, M. LEBEL, Mme BURLIS, M. BEIGBEDER, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER)*

*Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD)*

*ABSTENTION : 1 (M. LELLOUCHE)*

**6°/ 2016 DU 167 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2015**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER :** Si vous en êtes d'accord, nous voudrions y adjoindre la délibération DU 222 qui concerne également la ZAC Beaujon.

Pour la première délibération, il faut soulever le fait que nous avons beaucoup d'informations, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est une obligation du Code de l'urbanisme. Nous avons déjà été amenés à nous prononcer sur le rapport annuel l'année dernière, lors de la séance du 23 novembre 2015. Nous avons approuvé les éléments financiers 2014. Dans les nombreuses ZAC proposées se trouve celle du 8<sup>e</sup> arrondissement qui est la ZAC Beaujon. Je parle sous le contrôle des personnes qui connaissent parfaitement le sujet depuis la mandature précédente.

La SEMPARISEINE est chargée de l'administration de la ZAC suite à une délibération de novembre 2013. Cet aménagement devait normalement s'achever le 31 décembre 2018. On se rend compte sur l'état financier de cette année que les produits réalisés s'élèvent à 6 065 € HT correspondant à la location des emprises des bases vie des chantiers.

Les charges réalisées en 2015, d'un montant de l'ordre de 0,68 M€ HT, concernent principalement des travaux sur construction liés au central d'Orange, des honoraires techniques, des frais de concertation, et, en application de l'article 23 du traité de concession, à l'imputation au bilan de l'opération des frais de société.

Nous avons une augmentation d'environ 2,8 M€ HT d'état prévisionnel par rapport à l'année précédente. On remarque aussi une augmentation des charges. Comme souvent dans les travaux, il y a eu une augmentation due à la réévaluation par l'aménageur des postes de mise en état des sous-sols. Les travaux d'aménagements tels que le central d'Orange sont extrêmement complexes.

Vous disposez de nombreux éléments techniques qui sont bien présentés dans la première délibération. Je vous invite à voter pour cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix la délibération.

**A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 12*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme LECUYER, M. LEBEL, Mme BURLIS, M. BEIGBEDER, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER et M. LELLOUCHE)*

*ABSTENTIONS : 2 (Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD)*

**7°/ 2016 DU 222 - ZAC BEAUJON - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics modifiés - Avenant au traité de concession d'aménagement**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER :** Cette délibération vous invite à prendre en considération les modifications qu'entraîne ce chantier. Un chantier subit souvent des évolutions. Là, on nous demande plus de temps. La SEMPARISEINE avait contracté pour 2018. Le chantier a malheureusement pris du retard. Cela sera 2020. Le centre sportif et les logements sociaux sont terminés mais il manque encore la destruction du commissariat en préfabriqué, les bâtiments autour. On nous demande du temps et quelques

aménagements techniques sur la manière dont seront conduits ces travaux qui sont, en partie, à la charge de la Mairie de Paris. La Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement n'est pas un grand décisionnaire sur ce sujet. Je vous invite à voter pour cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE :** Y a-t-il des observations ? Mme DESBONNETS.

**Mme DESBONNETS :** Mon intervention porte essentiellement sur la deuxième délibération. Personnellement, je regrette une fois de plus l'absence de plan prévisionnel sur tous les gros chantiers de la ville de Paris. Cette nouvelle modification induit, de fait, un coût supplémentaire à la charge des habitants payants des impôts. Ce retard sur ces travaux a pour conséquence des nuisances pour les riverains. Ce chantier semble sans fin (pas loin de 10 ans). Il est important de rappeler que cette portion de la rue du Faubourg Saint-Honoré est déjà très engorgée par le passage de deux bus et par les voitures sabots entreposées face au commissariat qui préemptent de places de stationnement. Idem pour les places de stationnement supprimées à cause de la station Velib qui ne fonctionne même plus. Les embouteillages sont de plus en plus importants. Bruits de klaxon. Camions.

Je regrette simplement que les riverains n'aient pas été consultés en amont, ni en ce moment, pour les informer des nouvelles réalisations et modifications prévues. Dans ce programme complémentaire, j'ai vu qu'il y avait une partie dédiée aux commerces. Je m'interroge sur le type de commerces prévus. Aujourd'hui, nous perdons tous nos petits commerçants, artisans, chocolatiers dans cette partie de la rue du Faubourg Saint-Honoré au profit de la restauration rapide type sandwicherie. Est-il prévu dans cette zone des commerces type fromagers ou autres ? Il y a 1 400 m<sup>2</sup> de commerces dans lesquels j'ai vu qu'une extension de l'Hôtel était prévue. Combien cela représente-t-il de commerces ?

Personnellement, j'espère que les travaux seront mieux réalisés que ceux qui ont été faits au niveau du centre sportif de Beaujon. Je m'abstiendrai. Toutefois, je note qu'il y a des points intéressants dans ce projet comme la réalisation d'un nouveau commissariat ou le fait de redonner de sa superbe à l'Hôtel de Beaujon.

**Mme d'HAUTESERRE :** Mon prédécesseur qui est présent connaît bien le dossier, je présume. En tant que Maire d'arrondissement, nous n'avons malheureusement pas la main sur ce genre de consultation. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut une vie de quartier incitant les commerces de bouche à s'installer, mais, nous n'avons pas la possibilité de choisir nous-mêmes les commerces. Je conçois qu'il y ait eu des problèmes de nuisances car une construction quelle qu'elle soit génère systématiquement des nuisances. Nous ne pouvons pas rejeter une délibération pour ce motif, malgré vos observations. J'appelle à ce que nous votions ces deux délibérations.

**M. BALADI :** J'ai juste un petit mot à rajouter. Merci. C'est la SEMPARISEINE qui gère directement les locaux de la ZAC Beaujon. Autour de la table, il me semble que Catherine LECUYER siège au Conseil d'administration de la SEMPARISEINE. En lien avec Mme le Maire, les élus autour de la table ont proposé des commerces à la SEMPARISEINE. Mais il s'avère que le cahier des charges était tellement compliqué qu'à chaque fois, cela s'est mal terminé. Je peux vous dire que j'ai proposé l'implantation de « Bio c' Bon » dans la ZAC Beaujon. En l'occurrence, cela n'a pas marché. Nous avons eu une crèche privée dans ces locaux.

**Mme LECUYER :** Est-ce que tu as des nouvelles de la crèche ?

**M. BALADI :** Je n'ai aucune information. Toi qui siège à la SEMPARISEINE, est-ce que tu en as ?

**Mme LECUYER :** Aucune.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix la délibération.

**A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 12*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme LECUYER, M. LEBEL, Mme BARLIS, M. BEIGBEDER, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER et M. LELLOUCHE)*

*ABSTENTIONS : 2 (Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD)*

#### **8°/ DLH 167 - Location de l'immeuble 12, rue de Monceau – Conclusion d'un protocole avec ELOGIE**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Merci Mme le Maire. Comme l'a fait Grégoire GAUGER, je vous propose de mêler les deux délibérations suivantes (DLH 167 et DLH 335) qui sont intimement liées. Il s'agit de l'immeuble 12 rue de Monceau, construit en 1929 sur une parcelle de 459 m<sup>2</sup>, qui est propriété de la Ville de Paris depuis son acquisition auprès d'EDF le 28 octobre 1954.

Cet immeuble est actuellement occupé principalement par une école élémentaire (de 6 classes maternelles et 1 classe élémentaire) et comprend aussi des bureaux de l'Inspection de l'Éducation nationale, des logements de fonction ainsi qu'une salle associative de dojo mise à disposition par la Mairie d'arrondissement.

L'école ayant vocation à déménager dans la ZAC Beaujon, vraisemblablement à l'été 2017, dans le cadre d'une opération tiroir qui a démarré fin 2015, la Ville a prévu, après la libération totale de l'immeuble, d'ici la fin de l'année, de réaliser une opération de logements sociaux alors que Mme la Maire du 8<sup>e</sup> était intervenue pour qu'on puisse y réaliser un EHPAD ou un équipement public pour les habitants du 8<sup>e</sup>. Dans le dossier, vous disposez de tous les renseignements.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE:** Je mets aux voix.

#### **A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 12*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD, Mme BARLIS, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER)*

*ABSTENTIONS : 4 (M.LELLOUCHE, M.LEBEL, M.BEIGBEDER, Mme LECUYER)*

#### **9°/ 2016 DLH 335 – Réalisation 12 rue de Monceau d'un programme de 22 logement sociaux (11 PLA-I et 11 PLUS) par ELOGIE.**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Il s'agit de 22 nouveaux logements : 11 PLA-I et 11 PLUS. Le loyer capitalisé est fixé à 2 020 000 €. ELOGIE en serait bénéficiaire.

Nous sommes heureux qu'il y ait de nouveaux habitants dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Par contre, nous pouvons regretter le manque de logements intermédiaires type PLS ou PLI. Dans cette opération, il y a du logement très social (PLA-I). Pour un couple avec enfant, le PLUS représente 54 000 €. On peut le considérer comme étant semi-intermédiaire. Mais on regrette l'absence de PLS et de PLI. La voix de Mme le Maire ne s'est malheureusement pas fait entendre sur l'équipement public.

**Mme d'HAUTESERRE:** M. LELLOUCHE.

**M. LELLOUCHE :** J'appuie ce que vient de dire M. BALADI. Ce programme a mis des années à sortir de terre et, au final, on se retrouve avec des choses qui relèvent davantage de l'idéologie que des besoins de l'arrondissement. C'est toujours parfaitement impossible de conserver les gens de l'arrondissement, leurs enfants, les classes moyennes qui sont condamnées à partir de Paris. On ne peut que regretter cette politique idéologique menée en défaveur des classes moyennes et en faveur de ceux que l'on appelle gentiment les primo-arrivants. J'ajoute, comme l'a noté Mme DESBONNETS, que peu d'équipements publics sont prévus pour les habitants. Même se nourrir devient compliqué. Les habitants n'ont plus de commerçants autour pour les raisons indiquées par M. BALADI. Ce n'est pas la peine d'attendre plus de 20 ans pour voir sortir des programmes faits n'importe comment, qui s'adressent à une clientèle qui n'est pas celle de l'arrondissement pour des raisons politiques, idéologiques, électoralistes qui ne résolvent en aucun cas les problèmes que nous avons à gérer au quotidien et qui compliquent la vie des gens qui vivent à Paris. Rien n'est prévu pour que vous puissiez vivre agréablement à Paris. Tout cela est consternant. J'ajoute qu'il y aurait beaucoup à dire sur la qualité architecturale et la qualité des matériaux. J'ai vu des façades en bois qui, d'ores et déjà, ne sont franchement pas très belles à voir, ce qui indique que les matériaux ne sont pas de bonne qualité. Il y a déjà eu des problèmes dans les établissements sportifs. Je crains qu'il y ait le même type de problème dans les logements sociaux.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je vais apporter un complément d'information sur les demandeurs de logement résidents dans le 8<sup>e</sup>. Fin 2015, nous avons 1 117 demandes actives de personnes vivant dans le 8<sup>e</sup>. Le taux de logements sociaux est de 3,1 % dans l'arrondissement, ce qui représente au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 636 logements pour tout le 8<sup>e</sup>. Evidemment, les attributions sont très faibles au regard du nombre de logements sociaux de l'arrondissement. Vous pensez bien que la majorité des demandeurs que je reçois régulièrement - entre 5 et 8 par semaine - vivent dans notre arrondissement. Beaucoup habitent dans des petites pièces en couple avec enfants. D'autres réaménagent les caves par manque d'espace. Cela me pose un problème moral. Normalement, je devrais les dénoncer car ils vivent dans des conditions insalubres. Mais si je les dénonce, où vont-ils aller ? Ils vont se retrouver dans la rue.

**M. LELLOUCHE :** Il ne s'agit pas de dénoncer.

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous n'avons pas assez de logements pour les reloger dans l'arrondissement.

**M. LELLOUCHE :** Raison de plus pour leur réserver les logements sociaux. Or, ce n'est pas le cas.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai demandé un quota pour loger ces demandeurs dans les nouveaux logements.

**Mme LECUYER :** Je vais dans le même sens que M. le Député. Je regrette beaucoup que nous n'ayons pas de logements pour la classe moyenne qui ne peut pas rester vivre dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Je voulais savoir si vous aviez une idée du nombre de logements que vous allez pouvoir attribuer ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Sur le quota de la Mairie de Paris, nous en avons la moitié. Quand il s'agit de sept logements, nous essayons d'en obtenir quatre.

**Mme LECUYER :** Ce n'est pas la classe moyenne du 8<sup>e</sup> qui va pouvoir bénéficier de ces logements.

**Mme d'HAUTESERRE :** Mme BURLIS.

**Mme BURLIS :** Il est un peu fatigant, conseil après conseil, de devoir faire de la pédagogie. Je pense que la moindre des choses pour nous, élus, qui avons à délibérer sur ce genre de sujet, c'est quand même d'être correctement informés sur le logement social, sur la manière dont il fonctionne. Je rappelle pour la énième fois que le PLI n'est pas comptabilisé dans la loi SRU que toute commune de France se doit de respecter pour avoir 25 % de logement social. Cela ne sert à rien de réclamer du PLI parce que, de toute façon, il n'est pas comptabilisé au titre de la loi SRU.

Je constate qu'il s'agit de programmes assez équilibrés. Sur chaque immeuble, nous avons à la fois du PLA-I, du PLUS, du PLS dont nous avons tous besoin dans notre arrondissement. Avec un peu plus de 3 % de logement social, je pense que le 8<sup>e</sup> a encore un grand chemin à faire.

**M. LEBEL :** Je voudrais que l'on arrête une bonne fois pour toutes de parler de ce pourcentage légal qui ne concerne que les communes et non les arrondissements. Arrêtez de nous parler des 3,1 %.

**Mme BARLIS :** En tant qu'élue du 8<sup>e</sup>, j'attache de l'importance à ce que notre arrondissement prenne sa part. Cela me paraît important.

**M. BALADI :** Vous parlez de mixité mais elle doit exister aussi dans chaque immeuble.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je demande à ce que nous votions pour cette délibération. Je mets aux voix.

**Mme DESBONNETS :** Ne pouvez-vous pas faire un vœu pour demander des logements intermédiaires ? Etant donné que cet immeuble sur le PLU de Paris n'est pas réservé, ce n'est pas du 100 % social. Nous pouvons parfaitement demander qu'il y ait 50 % de logements intermédiaires qui représenteraient une véritable mixité sociale. Les 50 % restants se répartiraient de cette manière : 30 % en application de la loi non négociable du PLA-I et 20 % de PLS. Est-ce possible que vous œuvriez dans le sens d'une réelle mixité au sein de cet immeuble ?

**Mme d'HAUTESERRE :** J'en ferai la demande.

**Mme DESBONNETS :** Si vous en êtes d'accord, je suis ravie et je vote pour.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 12*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD, Mme BARLIS, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER)*

*ABSTENTIONS : 4 (M.LELLOUCHE, M.LEBEL, M.BEIGBEDER, Mme LECUYER)*

**10°/ 2016 DLH 193 - Location des immeubles 25 et 27, rue de Constantinople à ELOGIE - Bail emphytéotique**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** Faisant exercice de son droit de préemption, la Ville de Paris a notifié les 20 juillet 2016, puis le 2 septembre 2016, sa décision d'acquérir pour un montant total de 25 040 000 €, les immeubles 25 et 27 rue de Constantinople, en vue de la réalisation d'un équipement scolaire et de logements sociaux.

L'immeuble du 25, ancienne propriété de PSA, était à usage de garage, de show-room et de bureaux. Construit à la fin du 19<sup>e</sup> siècle sur une parcelle de 2 360 m<sup>2</sup>, il se compose d'un corps de bâtiment principal de type industriel de quatre étages donnant sur la rue de Constantinople auquel ont été adjoints deux bâtiments plus petits donnant sur la rue du Rocher.

L'immeuble du 27 était occupé précédemment par la Caisse primaire d'Assurance Maladie. Il est composé d'un bâtiment de cinq étages sur deux niveaux de sous-sols, comprenant des plateaux de bureaux.

Il est envisagé de confier cette opération mixte à la société ELOGIE, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation de l'équipement municipal, selon des conditions qui seront soumises à notre assemblée lors d'une prochaine séance, et, dans le cadre d'un bail emphytéotique, pour la réalisation des logements.

L'assiette de ce bail emphytéotique portera, dans un premier temps, sur la totalité de cet ensemble immobilier, puis, dans un second temps, après que la volumétrie aura été établie, l'assiette du bail sera réduite, par voie d'avenant, au seul volume affecté au logement, sans modification du loyer.

France Domaine estime que la valeur normale de marché pour le loyer capitalisé de ce bail est de 13 540 000 €. S'agissant d'un projet de logement social, il rend un avis favorable au loyer proposé, soit 580 000 €.

En conclusion, le projet de délibération soumis à notre Assemblée a pour objet de fixer les conditions de location des immeubles 25 et 27 rue de Constantinople à ELOGIE. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Y a-t-il des observations ?

**Mme BURLIS :** Je suis très heureuse que cette délibération soit soumise au vote aujourd'hui. J'ai combattu pour avoir une nouvelle école dans le nord du 8e. C'était la seule emprise foncière disponible pour avoir une école avant la fin de la mandature. Cette parcelle avait été réservée depuis des années dans le cadre du Plan Local de l'Urbanisme pour la réalisation d'un équipement public. Je me réjouis que le signalement que j'avais pu faire sur cette parcelle, dès avril 2014 auprès de Mme CORDEBARD, ait pu aboutir et que la ville ait pu mener à bien les négociations avec PSA de façon à ce que nous puissions avoir cette nouvelle école qui verra le jour avant la fin de la mandature. Nous savons à quel point nous avons besoin d'une nouvelle école pour désengorger les deux autres. Nous avons besoin de ce groupe scolaire. Il est également une bonne nouvelle, à mon sens, que nous puissions y adjoindre des logements sociaux sur cette grande parcelle.

**Mme d'HAUTESERRE :** Parfait. M. François LEBEL.

**M. LEBEL :** Je voudrais préciser à Mme BURLIS que l'école qu'il est prévu de construire rue de Constantinople est totalement inutile à cet endroit. Dès l'origine des questions de pourvoir au remplacement des deux écoles maternelle et élémentaire du quartier de l'Europe, leur déménagement de l'ancien siège de l'INPI était possible mais, évidemment, la Mairie de Paris a préféré acquérir auprès de PSA et pour une somme relativement chère, cet immeuble extrêmement mal agencé pour recevoir une école. Il s'agit d'un terrain complètement enclavé à l'intérieur d'immeubles qui font six ou sept étages. J'espère au moins que la cour de récréation sera au dernier étage et qu'il y aura des ascenseurs pour monter les enfants tout en haut. En attendant, le siège de l'INPI sera dévolu à quelque chose que je ne connais pas. Les enfants seront obligés de traverser toutes les voies de Saint-Lazare pour aller à l'école rue de Constantinople alors qu'il était si simple et naturel de les envoyer à l'école rue de Saint-Pétersbourg.

**Mme BURLIS :** Plutôt que de courir après une chimère, j'ai préféré courir après quelque chose de réalisable.

**M. LEBEL :** Ce n'est pas une chimère.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE :** Nous n'allons pas rouvrir le dossier INPI. Il est forclo. Aujourd'hui, soyons pragmatiques. Il y aura une école rue de Constantinople même si certains estiment qu'elle ne fait pas partie du quartier Europe. Je pense, pour ma part, que oui. Administrativement parlant, la rue de Constantinople fait partie du 8<sup>e</sup> arrondissement et du quartier Europe. Je suis ravie que nous ayons pu aboutir à cette école parce que le besoin existe. Jusqu'à présent, les parents étaient en demande d'une nouvelle école. Comme je l'ai dit, nous n'allons pas rouvrir le dossier INPI qui est un dossier politique. Il n'a pas été validé dans le sens d'une école mais de logements. Le projet a été publiquement présenté par ELOGIE et la SIEMP.

Tout le monde a vu ce projet. Des habitants du quartier sont même venus me demander s'ils ne pourraient pas avoir un logement dans cet espace. Je pense que le projet n'est pas trop mal perçu. Il en faut pour tous les goûts. Pour cette délibération, je demande à ce que vous votiez pour.

**M. LELLOUCHE :** Je veux bien vous être agréable mais je ne peux pas voter pour. La question n'est pas de savoir si la rue de Constantinople appartient administrativement au quartier Europe. Bien sûr, il s'agit du 8<sup>e</sup> arrondissement. La question était de désengorger deux écoles et de servir le quartier Europe qui est en pleine croissance démographique. Pour cela, il faut des écoles au sein du quartier Europe. Il ne s'agit pas, pour une jeune mère de famille, de trimballer des enfants en bas-âge de l'autre côté des voies. C'est loin. Il faudra dépolluer ce terrain, ce qui coûte extrêmement cher. Il y a également le problème de la restauration des enfants. Tout cela existait à l'INPI. Le problème de l'INPI, c'est - vous avez raison - que des choix politiques ont été faits par la Mairie centrale d'accueillir, d'abord, des migrants, puis ensuite, d'accueillir d'autres migrants, de décaler les travaux et de faire des logements en se moquant complètement des besoins de l'arrondissement.

Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Quels sont les pouvoirs du Maire d'arrondissement par rapport aux besoins des habitants ? Ils sont extrêmement faibles. C'est pour cela que nous retombons sur la même question abordée tout à l'heure à propos du nettoyage des rues. Il s'agit des pouvoirs de déconcentration au plus près des besoins des habitants. La Mairie centrale ne fait pas attention aux besoins des habitants et s'assoit sur les messages que nous, élus micro-locaux de l'arrondissement, pouvons lui envoyer. Ce n'est pas vous qui êtes en cause mais les choix politiques qui sont faits par la Mairie et qui nous mettent, tous, dans des situations de difficulté. Optiquement, il y a une école sauf que ce n'est pas celle du quartier. A partir de là, je ne peux pas continuer à dire que je vais voter pour des choses qui sont totalement folles sur le plan de l'organisation et des besoins des gens. Je ne peux pas voter pour, Mme le Maire. Je m'abstiendrai. L'école sera construite. Très bien. Mais ce n'est pas ce qu'il fallait et vous le savez bien puisque nous avons tous fait campagne pour une école à un autre endroit. Simplement, nous n'avons pas été entendus.

**Mme d'HAUTESERRE :** M. le Député, vous êtes quand même conseiller de cet arrondissement depuis deux mandatures. Lorsque vous étiez secrétaire d'Etat, il aurait fallu agir auprès du gouvernement auquel vous apparteniez pour pouvoir préempter et reprendre cet immeuble.

**M. LELLOUCHE :** L'Etat ne peut pas préempter. Seule la ville en a le droit.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous savez bien que cet immeuble appartenait au ministère de l'Industrie. Vous faisiez partie d'un gouvernement de droite, de ma famille politique. Il aurait fallu, à ce moment-là, agir et ne pas laisser passer cette opportunité.

**M. LELLOUCHE :** Pardon de faire un cours de droit administratif mais en quoi la propriété fait l'usage d'un bien ? L'immeuble appartenait à l'Etat. La ville a souhaité en faire quelque chose d'autre. Il y a eu un accord entre les deux. Après, c'est la ville qui décide. Je vous donne un autre exemple. La pépinière à Saint-Augustin représentait des milliers de m<sup>2</sup>. Il y avait des réfectoires, des salles de sport qui auraient pu être utiles pour les habitants. Cela appartient au ministère de la défense. La ville a dit que c'était trop cher pour elle. On se fout du monde. C'est la ville qui est responsable. Ne dites pas que c'est moi ou le gouvernement.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous étiez au gouvernement entre 2007 et 2012. Cela appartenait encore à l'Etat. Vous étiez dans un gouvernement de droite. Pourquoi n'avez-vous pas agi en tant que ministre et conseiller de Paris ?

**M. LELLOUCHE :** C'est entièrement ma faute.

**M. BALADI :** Je voterai pour cette délibération. C'est vrai que tout n'est pas parfait. J'aurais préféré que cela soit vraiment au cœur du quartier de l'Europe. Mais le vœu d'une école a été défendu. Nous l'avons obtenue. Nous pouvons nous en féliciter. Personnellement, je ne vois pas d'autres espaces dans le quartier. Il y avait, effectivement, un problème politique et technique pour mettre cette école à l'INPI. En tout cas, c'est ce qu'on nous a dit. Mme BARLIS, M. BEIGBEDER et nous-mêmes avons fait

une étude. Dans notre projet, nous avons inscrit « établissement public » et non pas « école » à l'INPI.

**Mme BARLIS :** Je n'ai jamais défendu une école à l'INPI.

**M. BALADI :** Je tenais à le rappeler pour être très factuel. Je me félicite de cette école. Par contre, la localisation aurait pu être meilleure.

**Mme LECUYER :** Je rajoute qu'un courrier de M. BROSSAT est joint au projet de délibération. Il évoque 45 logements. Il faut savoir qu'il y a à la fois une école et 45 logements.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE :** C'est noté dans la délibération Madame. Merci de le rappeler. Mme DESBONNETS.

**Mme DESBONNETS :** Personnellement, je suis ravie d'avoir voté contre le PLU parce que cette délibération prouve, une fois de plus, que le principe de mixité sociale est complètement oublié par Mme HIDALGO. Les classes moyennes sont les grandes oubliées. On ne peut rien faire sur ce programme puisqu'il s'agit d'un emplacement réservé par le PLU, donc 100 % de logement sociaux. Aucun logement intermédiaire n'est possible. Toutefois, j'aimerais savoir, Mme le Maire, si vous allez faire une demande auprès de la Mairie centrale pour obtenir une répartition de 30 % pour le PLA-I comme le prévoit la loi, de 40 % en PLUS et le restant en PLS ?

**Mme d'HAUTESERRE :** D'après les discussions que j'ai eues avec Ian BROSSAT, il me semble qu'il y aura un quota pour les jeunes animateurs ou instituteurs.

**Mme DESBONNETS :** Cela n'apparaît pas dans la délibération.

**Mme d'HAUTESERRE :** Pas pour l'instant. Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 12*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme BARLIS, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER)*

*ABSTENTIONS : 6 (M.LELLOUCHE, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD, M.LEBEL, M.BEIGBEDER, Mme LECUYER)*

**11°/ 2016 DLH 281 - Réalisation 17 bis rue d'Amsterdam d'un programme de création d'une pension de famille de 18 logements PLA-I par ICF Habitat La Sablière**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** En lien avec le projet de réaménagement des accès à l'impasse d'Amsterdam mené par la SNCF, ICF Habitat La Sablière souhaite démolir un immeuble abritant 2 logements sociaux situés au 17 bis rue d'Amsterdam, acquis en 2006 dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration.

Le programme comporterait une pension de famille de 18 logements PLA-I d'une surface utile globale d'environ 396 m<sup>2</sup>, se décomposant en :

- 14 T1 d'une surface de 20m<sup>2</sup> ;
- 4 T1 bis d'une surface moyenne de 29m<sup>2</sup>.

Il disposerait aussi de locaux collectifs dont une pièce de vie dotée d'une cuisine, d'un salon et d'un bureau. Selon la taille des logements, les redevances s'échelonnent entre 394 et 520 euros par mois, charges comprises (valeur janvier 2016).

La gestion de la structure serait assurée par l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Paris. Diverses activités seraient proposées afin de développer l'autonomie des résidents avec, à terme, l'objectif de leur permettre de vivre dans un logement de droit commun. Le coût de l'opération est évalué à 2 482 473 €, soit 137 915 € par logement.

Le conventionnement des logements ouvrira droit, pour les locataires, en fonction de leurs ressources, à l'aide personnalisée au logement.

En contrepartie de ce conventionnement à l'APL, les droits de réservations devraient être ainsi répartis :

- Préfecture de Paris : 5 logements ;
- Ville de Paris : 9 logements ;
- Région Ile de France : 1 logement ;
- Autres : 3 logements.

Je vous propose en conséquence :

- d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité, et d'accorder à ICF Habitat La Sablière une subvention d'un montant maximum global de 437 014 € ;
- d'accorder la garantie de la Ville à l'emprunt PLA-I à souscrire par ICF Habitat La Sablière pour le financement des logements.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer. Y a-t-il des observations ? Mme DESBONNETS.

**Mme DESBONNETS :** Concernant le projet social, cela concerne-t-il des familles isolées, des migrants, des gens de la rue que l'on souhaite resocialiser ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Cela concerne avant tout les personnes désœuvrées et désocialisées. C'est le Secours Catholique qui va gérer cet ensemble. C'est la raison pour laquelle cela s'appelle une pension de famille. Mme BURLIS.

**Mme BURLIS :** Je voterai pour. Les pensions de famille sont un sas indispensable entre la rue et le logement privé ou social. Même avec la meilleure volonté du monde, on ne sort pas quelqu'un de la rue pour le réinstaller immédiatement dans un logement. L'univers de la rue est très dur. En quelques mois, on se désocialise. Il est important d'avoir ce type de structures dans lesquelles les gens peuvent de reconstruire petit à petit avant de redevenir autonomes dans un logement.

**Mme DESBONNETS :** Je n'avais pas terminé. J'aurais aimé voir par écrit que l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement serait en lien étroit avec la Mairie du 8e. Pensez-vous pouvoir être en lien avec eux ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Je pense. Ils sont venus me voir.

**Mme DESBONNETS :** C'est déjà un point positif. Quelle est la répartition des contingents ?

**Mme d'HAUTESERRE :** C'est indiqué dans la délibération. Pour l'instant, nous savons que c'est un lieu pour accueillir un certain nombre de personnes isolées. Est-ce qu'il y aura des familles ? Actuellement, je ne dispose pas d'information. Mme LECUYER.

**Mme LECUYER :** Je regrette que vous n'ayez pas eu de dossier sur l'association qui, visiblement, est derrière ce projet.

**Mme d'HAUTESERRE :** Comme je l'ai évoqué, ICF Habitat La Sablière est venu me voir. L'agence m'a informée que c'est le Secours Catholique, avec l'association de l'Abbé Pierre, qui est derrière.

**M. GAUGER :** C'est la Mairie de Paris qui ne l'a pas mis dans le dossier, et non Mme le Maire.

**Mme LECUYER :** Oui, mais on parle de l'association qui va gérer.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE :** De toute façon, c'est à la Mairie de Paris de joindre les documents relatifs aux délibérations. Nous les aurons en temps et en heure. Je vous demande de voter cette délibération.

**A L'UNANIMITE (12 voix) dont les pouvoirs Mme BOYER CHAMMARD à Mme DESBONNETS et de Mme REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BURLIS*

*(Départs de M.BEIGBEDER et de M.LEBEL)*

**12°/ 2016 DLH 339 - Réalisation ZAC Beaujon Lot 7 d'un programme de 23 logements sociaux (11 PLA-I et 12 PLUS) par ÉLOGIE**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Merci Mme le Maire. Comme tout à l'heure, je ne vous redirai pas la nécessité de faire de la mixité également à l'intérieur d'un logement social et, notamment d'avoir plus de PLS et de PLI. Dans le cadre des orientations de la politique municipale de développement de l'offre de logements sociaux, ELOGIE se propose d'acquiescer auprès de la SEMPARISEINE le lot 7 de la ZAC BEAUJON permettant la réalisation de 11 logements PLA-I et 12 logements PLUS. Vous avez dans le dossier les différentes surfaces allant de 50 m<sup>2</sup> à 87 m<sup>2</sup> pour le PLA-I et de 35 m<sup>2</sup> à 87 m<sup>2</sup> pour le PLUS. C'est la suite du programme Beaujon (lot 7) qui comporte en tout 90 logements sociaux. Je vous demande d'en délibérer et de voter favorablement même si je regrette le manque de logements intermédiaires.

**Mme d'HAUTESERRE :** Parfait. Mme DESBONNETS.

**Mme DESBONNETS :** Je reprends ce que j'ai dit lors de la précédente délibération. Etes-vous d'accord pour faire un vœu demandant davantage de logements intermédiaires ?

**Mme d'HAUTESERRE :** J'en ferai la demande.

**Mme DESBONNETS :** D'accord. Merci.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 10*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme BURLIS, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD)*

*ABSTENTIONS : 2 (M.LELLOUCHE, Mme LECUYER)*

**13°/ 2016 DLH 413 - Réalisation 27, rue d'Anjou (8<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** La RIVP est une régie qui gère des logements sociaux. La RIVP est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 27 rue d'Anjou. Elle envisage d'y réaliser un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie. Le programme est détaillé dans la fiche technique jointe.

L'immeuble, construit avant 1948, s'élève sur R+5 et comporte 18 logements non conventionnés, d'une surface utile d'environ 1.104 m<sup>2</sup> (1.004 m<sup>2</sup> habitables) le programme vise à améliorer les performances énergétiques de l'immeuble. Le coût de l'opération est évalué à 779 125 € (soit 43 285 €/logement).

Le prêt requis pour le financement de la réhabilitation de cet ensemble immobilier sera compris dans un emprunt global que la RIVP contractera ultérieurement pour le financement des travaux immobiliers sur l'ensemble de son parc locatif.

Il nous est proposé en conséquence d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité, et d'accorder à la RIVP une subvention d'un montant maximum de 198 792 €. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

**Mme DESBONNETS :** Excusez-moi, je n'ai pas eu le temps de répondre. Vous considérez que cette opération n'est financièrement pas un petit peu élevée ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Je ne suis pas technicienne. Il faudrait alors, qu'à chaque délibération, nous consultions une société spécialisée pour lui demander de venir contrôler ce que les services techniques de la ville ont élaboré.

**Mme DESBONNETS :** Non. Mais les informations que nous avons sont quand même assez floues.

**Mme d'HAUTESERRE :** Les documents dont nous disposons m'ont permis de faire une synthèse pour cette délibération. Si vous souhaitez des informations techniques, vous me faites un courrier que je transmettrai à la ville.

**Mme DESBONNETS :** Oui mais c'est maintenant que nous devons donner notre décision.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai les mêmes documents que vous. Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 10*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme BARLIS, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER)*

*ABSTENTIONS : 4 (M.LELLOUCHE, Mme LECUYER, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD)*

**14°/ 2016 DLH 427 - Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** Le projet de loi « égalité citoyenneté », toujours en cours d'examen, comporte un certain nombre de dispositions de nature à impacter un effort à destination des classes moyennes, en imposant de nouvelles contraintes aux collectivités territoriales notamment en matière de peuplement du parc social. Il vise en particulier à supprimer la possibilité, pour les bailleurs sociaux, de moduler le Supplément de Loyer de Solidarité (SLS), modulation actuellement mise en œuvre par les quatre bailleurs sociaux de la Ville de Paris, envers les classes moyennes.

A l'échelle de Paris, 9 144 ménages occupants sont actuellement assujettis au SLS, pour un montant moyen de 236 €/mois. Sauf modification du PLH, l'ensemble de ces ménages vont subir un accroissement du SLS, pouvant les conduire à quitter leur logement. Avec la modification du PLH, plus de 4000 familles de la classe moyenne ne subiront pas cette hausse, évaluée en moyenne à 100 €/mois sur tout Paris, à affiner en fonction de chaque situation individuelle.

Le projet de modification du PLH qui nous est soumis a pour but de permettre le maintien de cette modulation dans les quartiers de Paris où le taux de logements sociaux est supérieur à la moyenne parisienne.

Notre arrondissement compte, en 2015, 636 logements sociaux au titre de la loi SRU. Le SLS s'applique sur les logements sociaux familiaux, dès lors que les plafonds de revenus sont dépassés d'au moins 20 % du fait des trajectoires personnelles des habitants.

S'agissant du nombre de ménages concernés, seul l'Etat dispose aujourd'hui de la totalité des données relatives au SLS, et n'est pas en mesure de les communiquer. La Ville de Paris a toutefois interrogé de manière exhaustive ses bailleurs. Paris Habitat et RIVP, qui représentent la grande majorité du parc social parisien.

Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, la Ville estime à une vingtaine de foyers les familles concernées. Pour ces ménages y résidant, la proposition de modification du PLH permettrait de maintenir la modulation du SLS. En considérant la totalité du parc social de l'arrondissement, les chiffres pourraient être supérieurs.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 10*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme BARLIS, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER)*

*ABSTENTIONS : 4 (M.LELLOUCHE, Mme LECUYER, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD)*

**15°/ 2016 DAC 302 - Subvention de 50.000 euros et convention avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : Mme Erika DUVERGER*

**Mme DUVERGER :** La Maîtrise de Paris a été fondée en 1980, à l'initiative de la Mairie de Paris et du ministère de la Culture, sous la forme d'une association régie par la loi de 1901. Elle a une double vocation : l'enseignement du chant choral et sa diffusion. En 2007, les activités strictement pédagogiques de la Maîtrise de Paris ont été intégrées au Conservatoire à rayonnement régional rue de Madrid. Ce conservatoire accueille les élèves au sein de l'établissement rue de Madrid. Cela

représente une centaine d'enfants scolarisés du CM1 à la Terminale et qui sont passés par un processus de sélection assez ardu. Cela fait de la Maîtrise de Paris un élément de l'excellence pédagogique et de l'enseignement musical à Paris ainsi que sur le plan national.

Cette Maîtrise de Paris comprend un chœur préparatoire, un chœur intermédiaire et un chœur de chambre. Les élèves suivent un enseignement gratuit selon des horaires aménagés. Plusieurs enfants de la Maîtrise de Paris sont scolarisés dans les établissements du 8<sup>e</sup> arrondissement : l'école élémentaire Robert Estienne, le collège Octave Gréard et le lycée Racine.

Il s'agit d'affecter une subvention de 50 000 € à l'association de la Maîtrise de Paris, laquelle s'occupe de l'aspect diffusion de cet enseignement. L'enseignement pédagogique est pris en compte par le CRR de Paris avec les personnels rattachés à la ville de Paris.

En 2016, la Maîtrise de Paris a organisé sept concerts. Il s'agit souvent de concerts à dimension caritative et humanitaire. Je vous propose d'en délibérer et de voter pour le soutien à ces enfants qui font de nombreux concerts et dont certains sont scolarisés dans notre arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (10 voix) dont les pouvoirs Mme BOYER CHAMMARD à Mme DESBONNETS et de Mme REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS*

**16°/ 2016 DAC 727 - Subvention de 187 000 euros d'équipement et avenant à convention avec l'association le Théâtre de la Ville**

*Rapporteur : Mme Erika DUVERGER*

**Mme DUVERGER** : Nous avons voté en séance du Conseil d'arrondissement le 9 mai 2016 une subvention globale de 6 250 000 € pour l'équipement de l'espace Pierre Cardin, le Théâtre des Abbesses et d'autres lieux partenaires au moment de la campagne de travaux qui a lieu au Théâtre de la Ville. Pour que la continuité de la programmation culturelle de danse artistique aie lieu au Théâtre de la Ville et à l'espace Pierre Cardin, il y avait déjà une part de subvention de 450 000 € versée à pour l'équipement de l'espace Pierre Cardin sur les 6 250 000 €. Nous demandons un supplément de travaux de 187 000 € qui correspondent à des travaux sur les normes du réseau électrique scénique et à l'installation du monte-décors. Sans ces travaux, les spectacles ne peuvent pas avoir lieu. Je vous propose de voter pour cette subvention.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y a-t-il des observations ? M. LELLOUCHE.

**M. LELLOUCHE** : Naturellement, on votera parce qu'il faut permettre au théâtre de travailler. Mais je suis un petit peu surpris que l'on découvre, plusieurs mois après, que le système électrique ne convient pas. On prend les contribuables pour des imbéciles. Quand on décide de déménager un théâtre pendant des travaux dans un autre établissement, en l'occurrence l'espace Cardin, l'architecte est normalement supposé regarder si les branchements sont suffisants. Là, on découvre qu'il faut remettre 200 000 € après avoir dépensé 1 M€ parce qu'on n'a pas regardé l'électricité. Je vous avoue que la façon dont tout cela est géré me laisse un peu dubitatif. Je vais m'abstenir.

**Mme d'HAUTESERRE** : Est-ce que vous connaissez le lieu, M. LELLOUCHE ?

**M. LELLOUCHE** : Bien sûr. L'architecte en charge du budget devait avoir inclus cela. Les augmentations en cours de route sont juste insupportables.

**Mme d'HAUTESERRE** : J'ai eu l'honneur de visiter les lieux lors de la première. Effectivement, ils ont refait toute la partie spectacle. Malheureusement, l'installation électrique ne pouvait pas supporter les kilowatts des projecteurs.

**M. LELLOUCHE** : Surprise, surprise.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (5 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 10*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 5 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme BARLIS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER)*

*ABSTENTIONS : 5 (M. LELLOUCHE, Mme LECUYER, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD, M. GAUGER)*

**17<sup>o</sup>/ 2016 DAC 741 - Attribution d'une aide en nature de 2 580 000 euros dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public consentie à la SARL Théâtre du Rond-point**

*Rapporteur : Mme Erika DUVERGER*

**Mme DUVERGER** : Le directeur du Théâtre du Rond-point est Jean-Michel RIBES. En 2001, à la suite d'un appel à projets artistique et culturel, l'Etat et la ville ont retenu le projet présenté par les équipes associées du théâtre et ont nommé Jean-Michel RIBES à la direction du théâtre du Rond-point pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2002. Son mandat a été renouvelé en 2006 et en 2011. Nous sommes à la veille de la fin de son mandat venant à échéance le 31 décembre 2016. Pour chaque période de cinq ans a été renouvelée la mise à disposition du théâtre correspondant à cette aide en nature sur laquelle on nous demande de délibérer ce soir.

Le mandat de Jean-Michel RIBES a été renouvelé par l'Etat et la ville pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021. Dans ce contexte, la ville de Paris souhaite procéder à la mise à disposition temporaire des lieux et nous demande de statuer sur cette mise à disposition équivalent à cette aide en nature de 2 580 000 €. Il s'agit de la valeur locative du lieu. Le théâtre du Rond-point - et Jean-Michel RIBES - n'a une redevance que de 10 000 € par an. J'appelle le Conseil à délibérer sur le sujet.

**M. LELLOUCHE** : Je suis très admiratif sur les talents de M. RIBES. Voilà un homme qui depuis 2002 et jusqu'en 2021 - plus que les mandats de Vladimir Poutine - va bénéficier d'une espèce de rente de situation de 2 580 000 € dans l'un des plus beaux endroits de Paris. Sur 20 ans, cela correspond quand même à 50 M€ sans que personne n'ait un mot à dire là-dessus. Même les Députés qui - comme tout le monde le sait - sont couverts d'or, nous passons devant les électeurs tous les cinq ans. Ce n'est pas toujours facile d'être réélu. Je ne sais pas comment fait M. RIBES. Malheureusement, le revenu des parlementaires n'est pas du même niveau que celui des subventions de la ville. Je trouve cela un petit peu étonnant et vous comprendrez, Mme le Maire, que je ne puisse pas voter cette délibération. Je m'abstiendrai. Je veux souligner à quel point cela me paraît vraiment étonnant. Une politique culturelle suppose de mettre en concurrence les artistes comme cela est fait à la Comédie française où il y a une élection. Pourquoi ce monopole ? Pourquoi ces budgets faramineux ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Merci. Vincent BALADI.

**M. BALADI** : Merci Mme le Maire. Depuis 2014 et l'installation du nouveau Conseil municipal du 8<sup>e</sup>, j'avais appelé à s'abstenir suite aux déclarations de Jean-Michel RIBES qui, comme le dit M. le Député Pierre LELLOUCHE, s'est toujours maintenu depuis 2002. Je ne comprends pas. Je comprends encore

moins la programmation qui est très politique. Un soir, je suis allé à la présentation de la programmation de ce théâtre. Je me demande ce que cela donnerait si nous, qui sommes de droite et du centre, faisons cela et ce que dirait Mme BARLIS, François HOLLANDE et M. VALLS. En tout cas, cela me gêne beaucoup. Je vous demande d'y aller pour voir le contenu des pièces. Vous me comprendrez mieux. Il y a une sorte de critique systématique du théâtre de boulevard qui vit sans aucune subvention. Je peux vous dire que la soirée que j'ai passée là-bas n'était pas très agréable.

Enfin, M. RIBES dit systématiquement qu'il a aucune aide publique, et cela dans les médias. En l'occurrence, à chaque fois, cela fait 2 M€, des rallonges de 1 M€ et un loyer à 10 000 €. C'est un vrai scandale. Où est le « Moi, Président » ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. Je mets aux voix.

**A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 10*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 1 (Mme BARLIS)*

*ABSTENTIONS : 5 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. GAUGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER)*

*Suffrages exprimés CONTRE le projet : 4 (M.LELLOUCHE, Mme LECUYER, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD)*

**18°/ 2016 DAE 398 - Subvention de 20 700 euros et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Merci Mme le Maire. Il s'agit d'une subvention, cette fois, très utile pour le comité du Faubourg Saint-Honoré. C'est une association de commerçants du Faubourg Saint-Honoré, de la rue Royale et des rues adjacentes (rue d'Anjou et une partie de la rue Saint-Honoré). Chaque année, ces commerçants illuminent vos rues. Il y a plus de 200 éclairages, 220 sapins, 12 traverses lumineuses et des enceintes pour donner un esprit plus chaleureux au quartier. Nous pouvons nous féliciter puisqu'il s'agit, je crois, de la première année pendant laquelle les subventions tombent l'année des illuminations. Nous votons les subventions pour l'année 2016. Ils ne vont guère avoir de problèmes de trésorerie. En 2015, ils ont reçu les subventions 2014 et 2015 en même temps. Sur le budget total de 230 000 € auxquels il faut retirer 20 000 €, cela ne représente que 10 % du budget. Je vous demande bien sûr de voter pour.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. Des observations ?

**Mme LECUYER** : Comme toi Vincent, je me félicite que nous votions enfin les subventions avant.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (10 voix) dont les pouvoirs Mme BOYER CHAMMARD à Mme DESBONNETS et de Mme REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS*

**19°/ 2016 DICOM 24 - Fixation d'un tarif de redevance pour l'installation sur le domaine public municipal de la base logistique du Saut Hermès aux abords immédiats du Grand Palais.**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Merci Mme le Maire. Comme vous le savez, il y a chaque année une manifestation Grand Palais qui n'appartient pas à la Mairie de Paris mais à l'Etat. Le Saut Hermès est organisé par la société Hermès France. Il s'agit d'une épreuve de saut d'obstacle d'envergure internationale. Nous sommes consultés sur les abords du Grand Palais pour l'installation d'un équipement pour réaliser justement ce Saut Hermès. Cette redevance est fixée de 124 000 à 143 000 € pour occupation du domaine public pour les éditions de 2017 à 2020. Nous vous demandons de bien vouloir en délibérer.

**Mme d'HAUTESERRE :** Des observations ? Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (10 voix) dont les pouvoirs Mme BOYER CHAMMARD à Mme DESBONNETS et de Mme REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS*

**20°/ 2016 DFPE 259 - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Merci Mme le Maire. Je présente cette délibération au nom de Mme de REYNIÈS qui ne pouvait pas être présente aujourd'hui et dont j'ai le pouvoir. Il s'agit de la signature pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris. En l'occurrence, il y a deux dont le siège est dans le 8<sup>e</sup> mais qui n'agissent pas directement dans l'arrondissement : la fondation Léopold BELLAN et ABC Puériculture.

**Mme d'HAUTESERRE :** Des observations ? Je mets aux voix.

**A L'UNANIMITE (10 voix) dont les pouvoirs Mme BOYER CHAMMARD à Mme DESBONNETS et de Mme REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS*

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous abordons les vœux déposés.

**21°/ VMA8 2016 07 - Vœu déposé par Madame LECUYER relatif aux lavatoires de la place de la Madeleine**

-Considérant que les lavatoires situés sous la place de la Madeleine constituent un ensemble protégé au titre des monuments historiques depuis 2011 en raison de leur décor Belle époque remarquable ;

-Considérant que le signalement effectué par la commission du Vieux Paris le 14 septembre dernier faisait état de dégradations avancées des parements couverts de mosaïques dans l'escalier d'accès aux lavatoires Dame ;

-Considérant que le contrat qui lie la société POINT WC nouvellement concessionnaire et la ville de Paris ne prévoit que le réaménagement des lieux et un simple nettoyage des éléments protégés mais pas de restauration ;

-Considérant que ces lavatories qui sont fermés depuis 2011 seront fréquentés par 90 000 personnes tous les ans selon les prévisions de Point WC, ce qui ne manquera pas d'accélérer les dégradations ;

**Catherine LECUYER demande que :**

**-un budget soit débloqué de toute urgence pour la restauration complète des lieux avant leur réouverture**

**Mme LECUYER :** J'ai envoyé un message à la Directrice Générale des Services pour lui dire que je souhaitais retirer mon vœu relatif aux lavatories puisqu'il est passé en Conseil de Paris. Je vous l'avais soumis le 28 octobre. Le Conseil d'arrondissement avait lieu le 2 novembre. A l'époque, vous m'aviez dit que vous n'aviez pas les éléments techniques.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je vais vous répondre.

**Mme LECUYER :** J'ai eu la réponse de l'exécutif. J'ai donc demandé à le retirer.

**Mme d'HAUTESERRE :** L'ordre du jour était déjà parti.

**Mme LECUYER :** J'ai appris que les parements des lavatories de la place de la Madeleine seront refaits. C'est une bonne nouvelle.

## **22° / VMA8 2016 08 - Vœu déposé par Madame LECUYER relatif aux travaux de l'école Florence**

-Considérant l'école Florence qui souffre d'un réfectoire vétuste et inadapté en terme de surface au vu des 200 élèves environ qu'elle doit accueillir à déjeuner quotidiennement ;

-Considérant que 3 services de cantine sont nécessaires ce qui conduit les enfants à déjeuner de façon précipitée voire pour ceux du dernier service, à arriver régulièrement en retard en classe ;

-Considérant la visite sur place d'Alexandra Cordebar adjointe au maire de Paris chargée des affaires scolaires il y a 2 ans, qui avait reconnu alors la nécessité de travaux ;

-Considérant le maintien de l'école Florence quelque soit le projet de nouvelle école annoncée dans le 8<sup>e</sup> et pour lequel pour le moment nous n'avons aucune précision "officielle" ;

-Considérant que l'école Florence accueillera dès septembre 2019 les enfants des familles des 87 logements sociaux de la rue de saint Petersbourg dont les travaux commencent au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 ;

-considérant que des simples travaux de peinture et de remises aux normes ne sont pas du tout suffisants ;

-Considérant la demande pressante des associations de parents d'élèves de l'école Florence lors du conseil d'école du 17 octobre dernier ;

**Catherine Lecuyer émet le vœu que le maire du 8<sup>e</sup> :**

**-nous détaille la teneur des travaux programmés pour l'école Florence**

**-sollicite la maire de Paris afin que des études techniques soient menées rapidement sur la faisabilité d'une extension du réfectoire au-dessus du préau**

**-rappelle à Madame Cordebar son engagement de fournir du mobilier neuf pour le réfectoire**

**Mme LECUYER :** Je maintiens mon second vœu dont je souhaiterais modifier une phrase. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un vœu relatif au réfectoire de l'école Florence. Lors du dernier Conseil de l'école Florence au mois d'octobre, il nous a été rappelé qu'il y avait toujours des gros soucis avec le réfectoire puisque nous en sommes à trois services de cantine avec des enfants qui mangent trop rapidement et qui reprennent la classe avec la dernière bouchée dans la bouche. Des parents d'élèves ont émis l'idée de proposer à la ville de Paris de réfléchir sérieusement à l'extension de ce réfectoire. Apparemment, l'école Florence va perdurer dans le temps bien qu'il y ait un projet rue de Constantinople. Les parents d'élèves ont évoqué cette possibilité de réfléchir à une extension du réfectoire en coulant une dalle au-dessus du préau.

Mme le Maire, je voulais vous solliciter pour que vous évoquiez auprès de la Maire de Paris l'idée d'entamer une réflexion sur cette extension du réfectoire et je souhaitais aussi que soit détaillée la teneur des travaux programmés pour l'école Florence. Nous avons appris que des petits travaux allaient être réalisés. Les parents d'élèves considéraient d'ailleurs que c'était quand même très léger au vu de la situation de cette école.

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous sommes tous concernés par la petitesse de ce réfectoire. A mon arrivée, j'ai vu l'ancienne directrice de la Caisse des écoles et nous avons décidé d'organiser trois services au lieu de deux bondés. Suite au Conseil d'école du mois d'octobre, j'ai saisi les services de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ainsi que Mme Alexandra CORDEBARD afin de leur faire part du souhait des parents d'élèves de l'école Florence de voir des études de faisabilité engagées en vue d'une extension du réfectoire. Je n'ai pas encore reçu de réponse.

**Mme LECUYER :** Concernant le mobilier neuf, j'ai enlevé cette phrase car je sais qu'il y est.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je vais informer l'assemblée. Concernant le mobilier neuf, Mme CORDEBARD a respecté son engagement en fournissant 72 chaises, 12 tables pour un coût total de 5 312 €. La mise en place de ce mobilier neuf s'effectuera pendant la première semaine des vacances de Noël.

Concernant les travaux à ce jour, nous n'avons pas d'information. Je ne manquerai de vous faire part de la réponse de Mme Alexandra CORDEBARD.

### **23°/ VMA8 2016 09 - Vœu déposé par Madame BURLIS, relatif au Contrat de Prévention et de Sécurité du 8<sup>e</sup> arrondissement**

- Considérant la volonté de la Maire de Paris de refondre le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité et qu'il soit décliné localement dans chaque arrondissement ;
- Considérant ma question orale posée sur ce sujet lors du conseil d'arrondissement du 4 juin 2014 ;
- Considérant mon vœu sur le même sujet inscrit à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 31 mars 2015 ;
- Considérant la réponse de Madame le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement et de Monsieur Vincent Baladi, son adjoint, indiquant que la rédaction du CPSA serait réalisée à partir du mois de mai 2015 ;
- Considérant la réunion publique de juin 2016 au cours de laquelle nous n'avons obtenu aucune information sur le contenu des fiches actions ;
- Considérant ma question de juin 2016 à laquelle vous aviez répondu que le contrat du 8<sup>e</sup> serait signé début 2017 ;
- Considérant que les élus de l'arrondissement restent toujours sans aucune information sur le contenu du Contrat alors que la date de signature se rapproche ;
- Considérant qu'il est important que tous les membres de notre assemblée qui le souhaitent puissent contribuer à l'élaboration de ce Contrat qui sera la référence durant les années à venir ;

**Sur proposition de Madame Corine Barlis, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que Madame la Maire du 8ème arrondissement communique aux élus du 8ème arrondissement, dans les plus brefs délais, le Contrat dans son intégralité ainsi que la date effective prévue pour sa signature afin que chacun puisse en prendre connaissance et, le cas échéant, puisse réagir, amender avant sa signature**

**Mme BARLIS :** Je ne vais pas le relire mais c'est un sujet qui revient régulièrement à l'ordre du jour. Il s'agit du contrat de Prévention et de Sécurité du 8<sup>e</sup> arrondissement. Nous en parlons depuis le printemps 2014. J'ai posé plusieurs questions à notre assemblée. Une réunion publique - je dirais même une pseudo réunion publique puisqu'il y avait plus d'élus que de citoyens de l'arrondissement - a été organisée et au cours de laquelle nous n'avons rien appris sur la teneur du contrat de Prévention et de Sécurité. A l'automne, j'ai posé une question à laquelle vous m'avez répondu, Mme la Maire, que ce contrat suivait son cours et qu'il serait signé en début d'année 2017. Nous sommes début décembre. J'imagine qu'il est rédigé. C'est pourquoi que je vous demande de le communiquer aux élus du 8<sup>e</sup> arrondissement afin que nous puissions en prendre connaissance dans son intégralité. Je rappelle à mes collègues qui ne savent peut-être pas de quoi il est constitué qu'un contrat de prévention comporte une partie diagnostic établie par les différents services (Préfecture, Direction de la ville...) et une partie de fiches actions qui est intéressante. Je pense qu'il est urgent que l'intégralité des élus de cet arrondissement puissent prendre connaissance de ce contrat avant qu'il ne soit signé de façon à que nous puissions avoir l'opportunité de faire notre travail d'élus et de contribuer à un document important qui va être en vigueur pendant plusieurs années sur notre arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je vais vous répondre pour vous expliquer Mme la conseillère.

Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité a été établi en mars 2009, suivi d'un avenant en juillet 2013, signé par l'ensemble des acteurs concernés dans les champs de la prévention et de la sécurité à savoir le Maire de Paris, le Préfet de Police, le Procureur de la République, le Recteur de l'Académie de Paris et le Préfet de Paris.

Ce contrat s'est intégré dans la définition de l'action publique territoriale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et avait pour objectif d'énoncer, sur la base d'un diagnostic partagé, les engagements coordonnés de chaque institution et de créer, ainsi, les conditions d'une production concertée de la sécurité à Paris.

A l'issue des élections de 2014, Madame la Maire de Paris a souhaité engager la refonte du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) 2015/2020. C'est le dossier qui nous a été soumis en communication et dont je vous ai, à votre demande, fait circuler, lors de notre dernière séance, un exemplaire qui reste à votre disposition.

A ce stade, nous avons à rédiger la déclinaison locale du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, à savoir, le Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissements (CPSA). Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner lors de questions et vœux que vous m'avez posés sur le même sujet, un coordinateur de Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement a été nommé pour le contrat du 8<sup>e</sup>. Il se trouve que cette personne a quitté la ville de Paris. Elle vient seulement d'être remplacée et je n'ai pas encore eu l'occasion de la rencontrer. Parallèlement, un nouveau Commissaire adjoint vient enfin d'être nommé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Il a pour mission, sous la responsabilité de Muriel SOBRY, Chef du 1<sup>er</sup> District, de valider l'ensemble des éléments du contrat en sa possession.

Le CPSA, vous le savez et je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, est une instance de concertation. Elle est placée sous la présidence conjointe du Maire d'arrondissement, du Procureur de la République, ou du magistrat désigné par lui, et du Commissaire de Police. Ces trois personnes sont membres de droit du Conseil. Reste que toutes les propositions faites lors des réunions de Conseils consultatifs de quartier font et feront parties intégrantes du CPSA 8<sup>e</sup>.

A ce stade, du fait que le contenu intégral du document n'est pas finalisé, ni validé par les cabinets centraux des membres signataires, le contrat n'étant pas terminé, et le circuit des délais de validation est en voie d'achèvement, il n'est pas possible de le communiquer.

Par contre, une fois le document validé, ce que j'espère très prochainement, mon cabinet et mon adjoint, Vincent BALADI, seront chargés de contacter les cabinets des membres signataires pour fixer une date de signature permettant de rassembler l'ensemble des personnalités signataires, à savoir le Procureur de la République, le Préfet de Police, le Maire de Paris, le Préfet de Paris, le Recteur de l'académie de Paris, et ainsi que les membres du Conseil d'arrondissement.

**Mme BARLIS :** Nous verrons qui le signe mais nous ne l'aurons pas lu. C'est un vœu et non une question.

**M. BALADI :** Merci Mme le Maire. Pour répondre sur une partie de vos interrogations et en lien avec Mme le Maire qui, je le pense, vous a fait une réponse très complète, je voulais vous poser une autre question : quel est votre objectif de systématiquement, à chaque conseil ou presque, de vouloir avoir les informations ?

**Mme BARLIS :** Je suis très transparente. Je veux juste faire mon travail d'élue.

**M. BALADI :** Je peux finir ? Lorsque vous avez fait le contrat de Sécurité en tant qu'élue du 9<sup>e</sup>, est-ce que l'exécutif n'avait pas à le faire en lien avec les services de la ville ou était-ce le Conseil, et notamment Pierre LELLOUCHE, qui était sollicité ? M. LELLOUCHE, vous aviez eu les éléments de Mme BARLIS à l'époque ? Les éléments confidentiels qui n'ont même pas été validés ?

**Mme BARLIS :** Ma question vous gêne. Vous savez bien que vous allez être pris en défaut. Cela fait plus de deux ans que vous ne communiquez pas.

**Mme d'HAUTESERRE :** Mme BARLIS, vous permettez qu'il réponde. Merci.

**Mme BARLIS :** Il m'interpelle, je réponds. Il y a un vœu. On vote.

**M. LELLOUCHE :** Tout cela n'est que du cinéma. Il est tard. On vote et puis c'est terminé.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix

**A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au vœu déposé par Madame BARLIS**

*Nombre de votants : 10*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 1 (Mme BARLIS)*

*Suffrages exprimés CONTRE le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER, M.LELLOUCHE, Mme LECUYER, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD, M. GAUGER)*

#### **24°/ Communication du Comité des Fêtes et de Solidarité**

**Mme d'HAUTESERRE :** Suite à vos interpellations, je souhaite porter à votre connaissance la réponse de Mme Valérie AMILHAT, Présidente du Comité des Fêtes et de Solidarité du 8e arrondissement.

« Mme la Maire, vous trouverez ci-après le descriptif des ressources et des destinations des fonds perçus par le Comité des Fêtes et de Solidarité pour l'année 2016 établi à ce jour.

Les recettes de l'association proviennent des sources suivantes :

- les fonds du Maire : 5 093 € ;

- les adhésions à l'association : 785 € ;
- les dons manuels reçus lors des six concerts : 667,20 € (il reste celui de décembre à comptabiliser) ;
- les recettes du tournoi de bridge : 1 125 € dont doivent être déduits les honoraires de l'arbitre de 209 €, soit un restant de 916 € ;
- les adhésions du Comité des Fêtes et de Solidarité : 70 €.

Ces ressources se montent à la somme totale de 6 864 €.

Pour les dépenses de l'association, nous avons cette année deux grandes destinations :

- les fonds versés aux associations suivantes sur présentation de factures (6 300 €) : l'Entraide Saint-Augustin (800 € pour l'alimentation), l'Entraide La Madeleine (800 € pour les vêtements), l'Entraide Saint-Philippe du Roule (700 € pour l'alimentation), l'Entraide Saint-André de l'Europe (600 € pour l'alimentation), l'Association Générale des Familles du 8<sup>e</sup> (500 €), le foyer UCJF (800 € pour le loyer de trois étudiants), le foyer Saint-Philippe (800 € pour le week-end d'intégration), la Bibliothèque pour Tous de La Madeleine (800 € pour l'achat de livres), le foyer Chaillot-Galliéra (500 € pour l'hébergement). Le montant total a ce jour de 3 425,28 €.

Nous insistons sur le fait que l'état des lieux est fait à ce jour et que la période de Noël approchant, les factures vont se présenter à un rythme plus soutenu.

- la participation à la location pour la journée de musique : 757,20 €

Les dépenses s'élèvent à la somme totale de 4 182,48 €.

Pour les investissements envisagés dans les mois à venir, nous nous proposons de participer financièrement aux événements suivants :

- journée de la femme ;
- spectacle de magie pour les personnes âgées de l'arrondissement ;
- spectacle pour les enfants des écoles ;
- journée de la musique.

En outre, nous envisageons d'élargir la liste des associations soutenues par le Comité des Fêtes et de soutenir les deux associations suivantes : l'association OZANAM et le club de l'Age d'Or. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. »

## **25°/ Vœu déposé par Monsieur LELLOUCHE, relatif à l'installation d'une crèche de Noël par la Mairie de Paris, à titre temporaire, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville pour les fêtes de fin d'année 2016**

-Considérant que, pendant de nombreuses années, la Municipalité parisienne offrait aux Parisiens, aux touristes et aux Franciliens une magnifique crèche de Noël déployée sur la Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris.

-Considérant que cette belle tradition a malheureusement été abandonnée à la fin des années 1990, mais que les Parisiens demeurent très attachés à la célébration des fêtes de Noël comme l'illustre, par exemple, le succès du marché de Noël sur les Champs-Élysées.

-Considérant que le rétablissement d'une grande et belle crèche de Noël sur le Parvis de l'Hôtel de Ville contribuerait au rayonnement de la Capitale et à son attractivité touristique, qu'elle satisferait aussi tous les Parisiens et les Franciliens attachés au respect de cette tradition, par ailleurs célébrée partout dans le monde.

-Considérant qu'une telle décision ne heurterait en aucune manière le principe de la laïcité et de la neutralité de l'autorité publique, en l'occurrence municipale, compte tenu du fait que la municipalité parisienne organise par exemple, depuis 2001, une fête du Ramadan appelée « Nuit du Ramadan », avec notamment un buffet de rupture du jeûne (« *iftar* ») et un concert.

-Considérant également que les salons de l'Hôtel de Ville ont été utilisés pour des célébrations en rapport avec une religion comme, par exemple, en 2014 pour célébrer Hanoukka, ou en 2013 pour « Protestants en fête ».

-Considérant que le déploiement d'un crèche de Noël, à titre temporaire, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, eu égard à la « pluralité de significations » que sa représentation revêt et à l'emplacement public proposé, est totalement compatible avec les critères énoncés par le Conseil d'Etat dans ses décisions n°395122 et n°395223 du 9 novembre 2016, par lesquelles sont précisées les conditions de légalité de l'installation temporaire de crèches de Noël par des personnes publiques.

-Considérant l'importance de la période des fêtes de fin d'année et de la féerie de Noël pour les commerces de notre Capitale, qui souffrent d'une forte diminution de leurs activités.

-Considérant que le Parvis de l'Hôtel de Ville est l'emplacement idéal pour accueillir une crèche de Noël, comme il accueille, tout au long de l'année, une succession d'évènements qui se veulent festifs et rassembleurs.

-Considérant l'intérêt pour la Municipalité de pouvoir communiquer, comme elle sait si bien le faire, sur l'ouverture d'une nouvelle place en crèche à Paris, quand tant de Parisiens en attendent en vain...

**Pierre Lellouche émet le vœu que la Maire de Paris :**

- **Installe une crèche temporaire de Noël sur le Parvis de l'Hôtel de Ville à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016**
- **Que cette opération soit renouvelée chaque année pour célébrer l'esprit du 25 décembre et les fêtes de d'année**

**Mme d'HAUTESERRE :** M. LELLOUCHE a souhaité déposer un vœu qui est hors délai. Je vous demande de bien vouloir l'écouter.

**M. LELLOUCHE :** Vu l'heure, je vais être extrêmement bref. Je vous remercie d'abord d'avoir accepté de considérer ce vœu. Il sera soumis au Conseil de Paris la semaine prochaine. Il est co-signé par un certain nombre d'élus parisiens, dont Mme LECUYER ici présente. Il est co-signé par un certain nombre de conseillers de Paris et de Maires d'arrondissement. Je sais que la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement était au courant puisque nous en avons déjà parlé.

Jusqu'à la fin des années 1990, l'Hôtel de Ville de Paris déployait sur son parvis une très belle et grande crèche qui n'avait pas nécessairement de caractère religieux mais qui était plus artistique qu'autre chose. Elle était très connue et recevait plusieurs centaines de milliers de personnes par an. Elle avait un gros impact touristique sur la capitale. Cette affaire a été suspendue à la fin des années 1990. En ayant regardé de près les décisions du Conseil d'Etat, je pense qu'il ne serait pas mauvais, pour l'intérêt et les traditions de notre ville, de remettre à jour cette idée de déployer une crèche sur le parvis de l'Hôtel de ville, conforme à la vocation culturelle et touristique de Paris et ne contrariant pas les dispositions du Conseil d'Etat. Ce dernier permet les manifestations de ce type lorsqu'elles n'ont pas de caractère prosélyte et qu'elles se situent autour, et non à l'intérieur, d'un lieu public. Cette crèche pourrait contribuer à un climat festif et culturel. Il n'y aura pas de problème sur le plan juridique. Il y a, par contre, une question de volonté politique. Je rappelle que l'Hôtel de ville de Paris organise chaque année, par exemple, un Iftar pour fêter le ramadan avec un budget de l'ordre de 100 000 €. Il reçoit parfois des fêtes juives à Hanoucca ou protestantes à l'intérieur de l'Hôtel de ville. Il m'apparaît donc éminemment sympathique de recréer la crèche qu'il y avait dans le temps sur le parvis de l'Hôtel de ville.

**Mme d'HAUTESERRE :** Sommes nous tous d'accord pour valider ce vœu proposé au Conseil d'arrondissement pour qu'il passe au Conseil de Paris le 14,15, 16, 17 décembre ? Je mets aux voix.

**Mme BARLIS :** Je voudrais faire une explication de vote si vous le permettez. Je suis très surprise par ce vœu. Je trouve qu'il n'a rien à faire dans un Conseil d'arrondissement. Il relève du Conseil de Paris. Je suis très respectueuse des traditions de Noël. Je n'ai aucun problème avec ça. Par contre, je voterai contre ce vœu parce que ce n'est pas sur le parvis de l'Hôtel de ville que doit se trouver une crèche. Vous savez très bien que, depuis des années, il y a des animations de Noël, une patinoire. C'est quelque chose qui attire de nombreux enfants, de Franciliens et de Français qui viennent passer les fêtes à Paris. Je suis la première à aller apprécier les crèches dans les lieux de culte de l'arrondissement. Mais honnêtement, je trouve que ce n'est pas le lieu.

**Mme d'HAUTESERRE :** Qui est pour que ce vœu passe au Conseil de Paris ?

**A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

*Nombre de votants : 10*

*Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme de REYNIÈS, Mme DUVERGER, M.LELLOUCHE, Mme LECUYER, Mme DESBONNETS et le pouvoir de Mme BOYER CHAMMARD, M. GAUGER)*

*Suffrages exprimés CONTRE le projet : 1 (Mme BARLIS)*

## **26°/ Communication sur les investissements localisés sur le budget primitif 2017**

**Mme d'HAUTESERRE :** Permettez-moi de vous communiquer les investissements localisés (IL) inscrits au budget d'investissement de 2017 pour notre arrondissement. Les investissements localisés dépendent du budget général de la ville de Paris. Ils se rapportent aux interventions sur tous les équipements du 8<sup>e</sup> arrondissement et font systématiquement l'objet de négociations entre l'Adjoint au budget de la Mairie de Paris et le Maire de l'arrondissement.

A l'issue de la négociation, l'arbitrage est communiqué à l'occasion de la Conférence de programmation des équipements qui regroupent la Maire de Paris et les Maires de tous les arrondissements. C'est ainsi que j'ai pu obtenir que les opérations suivantes soient inscrites pour l'arrondissement au budget de la ville en 2017 :

- la création d'une école polyvalente rue de Constantinople à hauteur de 6 800 000 € ;
- le réaménagement du carrefour Saint-Augustin / Astorg / La Boétie / Haussmann à hauteur de 314 000 € ;
- des travaux sur la chaussée avenue des Champs-Élysées à hauteur de 150 000 € ;
- la reprise des trottoirs avenue des Champs-Élysées à hauteur de 88 000 € ;
- la reprise de la chaussée boulevard de Courcelles à hauteur de 50 000 € (opération partagée avec le 17<sup>e</sup> arrondissement) ;
- la reprise du sous-bassement de la fontaine François 1<sup>er</sup> à hauteur de 45 000 € ;
- des travaux de maintenance au parc Monceau à hauteur de 50 000 € ;
- des travaux de remplacement de jeux square Marigny à hauteur de 40 000 €.

Soit un montant total obtenu de 7 529 000 € auxquels viennent s'ajouter deux enveloppes pour les équipements de proximité et pour l'espace public dénommées « investissements d'intérêt local » (IIL).

Les investissements d'intérêt local portent sur des opérations qui ont trait à l'arrondissement et à sa population. Ces opérations sont proposées par moi-même et par les directions techniques. Elles respectent le montant des deux enveloppes non fongibles dont les montants sont fixés depuis 2010, selon les critères techniques d'usage et de vétusté des espaces publics et des équipements.

L'enveloppe « équipements de proximité » concerne les opérations d'entretien des équipements de proximité inscrits à l'inventaire. Le montant de cette enveloppe est de 662 000 €.

L'enveloppe « espace public » couvre les opérations dédiées aux espaces verts inscrits à l'inventaire des équipements de proximité : entretien des jardins, aires de jeux, éclairages, opérations consacrées à la voirie secondaire. Le montant de l'enveloppe est de 972 000 €. Sur cette enveloppe, j'ai souhaité, dans le cadre du budget participatif, mobiliser le maximum proposé, 40 % des crédits, soit 388 800 € auxquels la ville de Paris a ajouté 777 600 € sur le principe de 2 € pour 1 €, soit un montant global consacré au budget participatif de 1 166 400 €.

Lors du vote public de septembre 2016, cinq opérations ont été retenues :

- tables de jeux d'échec au parc Monceau : 4 000 € ;
- création d'une piste cyclable dans le sens de la circulation rue de Monceau : 200 000 € ;
- Paris 8 fleuri - boulevard Haussmann : 100 000 € ;
- pacification des abords des Champs-Élysées et sécurisation de la rue de Ponthieu : 300 000 € ;
- rénovation de la piste cyclable boulevard Malesherbes : 600 000 €.

Pour compléter le financement de ce cinquième projet, j'ai rajouté 37 600 € de l'enveloppe « espace public ».

Ces éléments budgétaires s'avèrent être importants pour notre arrondissement et je tenais à les porter à votre connaissance. Je devais le faire à l'occasion du dernier Conseil d'arrondissement de l'année.

Je vous communique les prochains rendez-vous :

- mercredi 30 novembre 2016 à 18h00 : vernissage de l'exposition « Japon : l'épanouissement éternel » ;
- vendredi 2 décembre 2016 à 10h00 : « Ecrivains, combattants de la guerre de 14/18 », lecture par les enfants des écoles du 8<sup>e</sup> ;
- jeudi 8 décembre 2016 à 20h00 : concerts Cail - Sécession Orchestra ;
- mercredi 14 décembre 2016 à 18h00 : vernissage de l'exposition « Réciproque » ;
- jeudi 12 janvier 2017 : salle des mariages - vœux aux personnalités ;
- mardi 17 janvier à 19h00 : Conseil d'arrondissement ;
- mercredi 18 janvier à 19h15 : salle des mariages - réception des ministres des cultes.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année si nous ne nous voyons pas d'ici là. A l'année prochaine.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 21h.**



Jeanne d'HAUTESERRE